

Les marais de Noyalo-Séné

par René BOZEC et Olivier LE FAUCHEUX

Au Sud de Vannes, entre les villages de Saint-Armel et de Montsarac, le Golfe du Morbihan pénètre à l'intérieur des terres par un étroit passage dont, par endroits, la largeur n'excède pas 250 mètres.

Sur une longueur de 7 kilomètres, l'étier se gonfle et se rétrécit tour à tour, large ici de plus d'un kilomètre, ailleurs de quelques centaines de mètres seulement. A marée haute, par d'innombrables ramifications, ses eaux baignent les communes de Séné, à l'Ouest, de Noyalo et du Hézo, à l'Est, atteignant au Nord la route nationale 165, à mi-chemin entre Vannes et Theix.

A basse mer, seul un chenal de 100 à 200 mètres de large subsiste et coule au milieu d'immenses vasières.

Les rives de l'étier forment une ceinture de terrains au relief bas, dominés en arrière-plan par des collines d'une hauteur médiocre où sont installés quelques fermes isolées ou de petits villages.

Pour nous, les « marais de Noyalo-Séné » représentent l'ensemble des vasières et des terrains qui, de part et d'autre du chenal, sont limités par la route nationale 165 et le passage Saint-Armel, d'une part, par la ligne plus ou moins continue des collines, d'autre part (cf. carte).

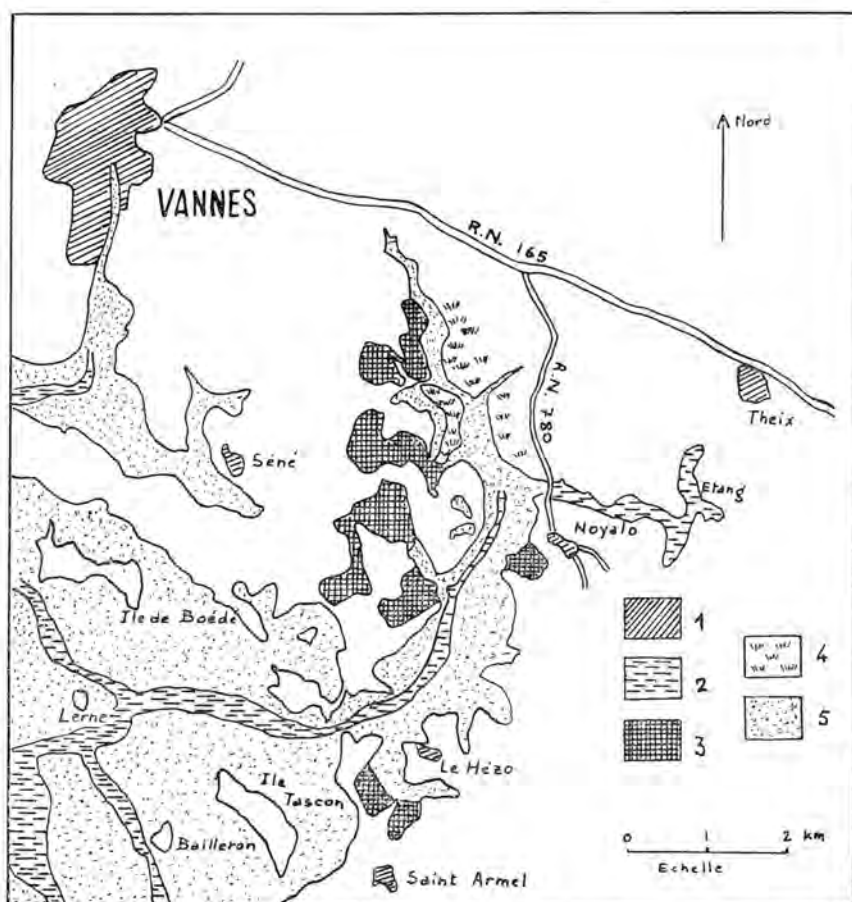
Ce sont d'ailleurs les terres qui bordent les vasières qui donnent à ce paysage son caractère pittoresque et insolite, qui contraste fortement avec celui des autres rives du Golfe du Morbihan. Inhabitées et couvertes de jachères, de pâtures rases, de maigres cultures, d'épaisses zones à ajones, elles tirent leur véritable originalité des nombreux marais salants qui y furent jadis aménagés, mais sont aujourd'hui complètement désaffectés.

Ils se présentent comme une série de bassins peu profonds, isolés de l'étier ou de ses ramifications par un quadrillage serré de digues ; un système complexe de vannes, maintenant ruinées, permettait l'admission de l'eau de mer dans les bassins ; à marée haute, lorsque le coefficient est suffisant, ils sont encore, pour la plupart, submergés et recouverts d'une mince nappe d'eau.

La végétation qui s'y est implantée comprend surtout des *Salicornia* et, sur les buttes, des touffes serrées d'*Agrostis* ; toute différente est la végétation des digues où dominent des Graminées diverses, souvent denses et assez hautes.

Les marais salants furent établis aussi loin que possible vers l'intérieur des terres ; sur la rive Ouest, ils s'étendent sur plus de 4 kilomètres et poussent en profondeur une pointe de 1.500 mètres vers Séné. Ils sont moins importants sur la rive Est.

C'est précisément sur cette rive que se trouve l'étang de Noyalo, en forme de gigantesque T. C'était jadis une simple



Les Marais de Noyalo. — 1 : agglomérations ; 2 : chenaux et plans d'eau ; 3 : anciens marais salants ; 4 : marécages ; 5 : vasières.

ramification de l'étier dont il est maintenant isolé par la route nationale 780, à l'entrée du bourg de Noyalo ; aménagé au mieux des intérêts touristiques et économiques de la région, il est maintenant constamment en eau et constitue une réserve pour l'alimentation de la zone industrielle du Prat, installée ces dernières années dans la banlieue orientale de Vannes.

L'exploration ornithologique de cette région en est encore à ses débuts ; aucune fouille méthodique n'a été entreprise et des recherches plus poussées pendant la période de nidification réserveraient sans doute des surprises.

Néanmoins, depuis deux ans, de nombreuses espèces d'oiseaux y ont été observées et ce sont ces quelques notes que nous voudrions rapporter succinctement.

Limicoles, oiseaux marins, palmipèdes, rapaces... affectionnent particulièrement l'étier ; mais, plutôt que les vasières, ce sont surtout les marais salants qui les attirent ; sillonnés d'innombrables fossés d'irrigation qui leur assurent une humidité à peu près permanente, couverts d'une végétation rase mais suffisamment épaisse pour permettre aux oiseaux d'y dissimuler leurs

nids, ils offrent la sécurité d'un espace relativement dégagé et constituent une réserve de nourriture renouvelée sans cesse par la marée.

Pour l'observateur, c'est un terrain de travail idéal : les digues permettent une approche aisée et aucun obstacle ne vient s'interposer entre lui et l'oiseau qu'il étudie.

Des essais de baguage au filet se sont montrés fructueux, mais sont à déconseiller pendant la saison des nids, le marquage des jeunes constituant alors le seul procédé qui n'entraîne pas trop de perturbations.

Voici, rapidement énumérées, les principales espèces observées :

Le Grèbe huppé (*Podiceps cristatus*) est très fréquent en hiver, tandis que le Grèbe castagneux (*Podiceps ruficollis*) est présent toute l'année, à marée basse surtout, isolé ou en bandes, effectuant leurs plonges collectifs.

Le grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*) s'observe de temps à autre, en toute saison.

Le Héron cendré (*Ardea cinerea*) est également un habitué qui se laisse facilement surprendre derrière une digue.

Plus intéressante est l'apparition de la Spatule (*Platalea leucorodia*), mais elle ne fait que passer ; c'est ainsi que deux sujets ont été aperçus le 19 Août 1961, de bonne heure le matin.

La Bernache cravant (*Branta bernicla*) a été notée souvent dans l'étier, mais elle se réfugie plus volontiers dans la zone de repos aménagée dans le Golfe, au Nord-Est de Sarzeau.

Parmi les autres Anatidés, dont plusieurs espèces fréquentent assidûment l'étier en hiver, retenons la présence constante du Canard colvert (*Anas platyrhynchos*) au printemps ; son nid serait à rechercher, ainsi que celui du Tadorne (*Tadorna tadorna*), dont on sait qu'il se reproduit dans le Golfe ; il trouverait là un biotope particulièrement favorable, dans les galeries des digues. Malheureusement, comme les autres nicheurs, son nid est constamment menacé par le bétail qui pâture en semi-liberté un peu partout.

Parmi les Rapaces, l'Epervier et la Crécerelle sont des hôtes permanents de ces marais qui constituent pour eux un territoire de chasse ; le Busard cendré (*Circus pygargus*) doit y nicher, car un couple a été observé au printemps dernier ; l'importante consommation qu'il fait de mulots et de campagnols ne pourrait rendre que souhaitable son installation définitive.

La Perdrix grise (*Perdix perdix*) est bien implantée : trois compagnies ont été vues à diverses reprises, l'été 1962, aux alentours du village de Dolan, dans les marais.

Mais Ralliformes et Charadriiformes sont les hôtes les plus caractéristiques des vieux marais salants et de la vasière. Poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et Râle d'eau (*Rallus aquaticus*) sont présents à longueur d'année. La Foulque (*Fulica atra*) est particulièrement abondante en hiver : le 27 Novembre dernier, une troupe d'environ 2.000 oiseaux de cette espèce se nourrissait sur la vasière.

Quant aux petits échassiers, ils sont innombrables. Que ce soit sur la vase, sur l'argile desséchée et craquelée, on en voit partout...

Le Vanneau (*Vanellus vanellus*), abondant en hiver, s'observe aussi au printemps et nous avons pu avoir la preuve de sa nidification ; une vingtaine de couples s'y reproduisent, dont les nids n'ont été trouvés jusqu'ici que dans les anciens marais salants,

là où la mer accède encore. Cette colonie de Vanneaux dont l'existence, à notre connaissance, n'avait pas été signalée dans la littérature, justifierait à elle seule l'intérêt que nous portons à ces marais ; elle est, en effet, l'une des deux seules colonies connues dans le Morbihan.

Notons encore parmi les nicheurs possibles, sinon probables, le petit Gravelot (*Charadrius dubius*), le Courlis cendré (*Numenius arquata*), les Chevaliers gambette (*Tringa totanus*) et guignette (*Tringa hypoleucos*), la Bécassine des marais (*Capella gallinago*)... Là encore, formons le vœu que des mesures soient prises pour favoriser cette nidification. Ainsi, la chasse permise sur la côte en Avril n'arrange pas les choses.

En automne et en hiver, parmi les migrateurs dont certains ne font que passer, mais dont d'autres s'attardent plus volontiers dans les marais de Noyal, notons rapidement, outre les espèces déjà mentionnées : les Chevaliers arlequin (*Tringa erythropus*) et aboyeur (*Tringa nebularia*), le Courlis corlieu (*Numenius phaeopus*), souvent en grand nombre ; des Barges, des Pluviers et des Gravelots, mais surtout des Bécasseaux, dont l'inévitable Bécasseau variable (*Calidris alpina*) et le Bécasseau minute (*Calidris minuta*) dont la familiarité extrême surprend toujours.

On peut aussi rencontrer la Bécassine sourde (*Lymnocryptes minimus*), dont un chasseur nous remit, il y a quelques années, un exemplaire tué dans les marais.

Enfin, n'oublions pas de signaler les Goélands, Mouettes et Sternes, dont le plumage clair et le vol incessant mettent une note plus gaie dans cette étendue inhabitée. Il n'est pas impossible, au demeurant, qu'une espèce au moins, la Sterne pierregarin (*Sterna hirundo*), niche dans les parages.

Si nous remontons les flancs de la colline dont la pente se raccorde insensiblement aux marais salants, nous retrouvons avec les terrains secs, un paysage de jachères et surtout de landes, parfois impénétrables ; c'est le domaine des Linottes et de la Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) dont nous avons observé le nid en 1960.

L'ornithologiste ne devrait pas être le seul à trouver dans les marais de Noyal un sujet d'études ; la flore si spéciale des terres salées mériterait, par exemple, qu'on lui accorde plus qu'un examen superficiel.

Au demeurant, ces marais offrent bien d'autres raisons d'intérêt que le champ d'études ouvert à l'activité du naturaliste. C'est avant tout un site pittoresque et grandiose, trop ignoré des visiteurs et de ceux qui recherchent un peu de calme et de solitude.

Epargné jusqu'ici par la civilisation qui l'enserme de toutes parts, ce paysage est menacé ; et pourtant, il ne doit pas disparaître, comme l'ont déjà fait et continuent à le faire trop de marais dans notre région.

Le bénéfice à attendre de travaux d'assèchement, même partiels, de ces terrains gorgés de sel, demeure bien aléatoire et hors de proportion avec les frais qu'ils entraîneraient, alors que, de part et d'autre, des landes et des friches attendent une mise en valeur sans doute plus rentable.

C'est pourquoi le plan d'aménagement du territoire a retenu cette zone comme réserve naturelle.

Nous souhaitons vivement qu'il en soit ainsi et nous restons persuadés que chacun y trouvera, en définitive, son compte, visiteur de passage, agriculteur, chasseur ou naturaliste.